



LANORAIE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 3 décembre 2024, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement suivant :

135-1-2024 : Règlement 135-1-2024 modifiant le règlement 135-2024 sur la gestion contractuelle – Mesures pour favoriser les entreprises québécoises ou ailleurs au Canada et mesure concernant la rotation des fournisseurs

- Ce règlement a pour objet de :
- *Favoriser des biens et services québécois ou autrement canadiens;*
 - *Favoriser des fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada;*
 - *Favoriser une rotation pour tout contrat.*

Pour obtenir copie de ce règlement ou le consulter, vous devez vous référer à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité au: www.lanoraie.ca.

Que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 5 décembre 2024.

Brigitte Beuparlant,
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe